

## THAÏLANDE

**Date des élections:** 27 juillet 1986

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants à la suite de la dissolution anticipée de celle-ci le 1<sup>er</sup> mai 1986. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en avril 1983.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement bicaméral de la Thaïlande, l'Assemblée nationale, se compose d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

Le Sénat se compose de membres nommés par le Roi parmi des personnes qualifiées ayant des connaissances et une certaine expérience dans divers domaines culturels ou des affaires pouvant être utiles en matière d'administration de l'Etat. Le nombre de sénateurs ne doit pas dépasser les trois quarts du nombre total de représentants. Les sénateurs sont actuellement au nombre de 260, tous nommés pour 6 ans.

Le nombre des représentants élus est proportionnel au nombre d'habitants de chacune des *changwats* (provinces) à raison d'un représentant pour 150000 habitants et d'un autre pour toute fraction supérieure à 75 000. Chaque province élit au moins un représentant. Ainsi calculé, le nombre des représentants est à l'heure actuelle de 347, tous élus pour 4 ans.

### **Système électoral**

Est électeur tout Thaïlandais de naissance âgé de 20 ans révolus le 1<sup>er</sup> janvier de l'année des élections, à l'exception des aliénés mentaux, des sourds, des muets et des illettrés, des membres du clergé bouddhiste et des personnes détenues par décision judiciaire.

Etablies au niveau provincial, les listes électorales sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à la Chambre des représentants tout Thaïlandais de naissance âgé de 25 ans révolus le jour des élections. Ne sont toutefois pas éligibles les faillis non réhabilités, les toxicomanes, les personnes frappées d'interdiction de vote (à l'exception des détenus), les individus qui purgent une peine de prison et ceux qui, le jour du scrutin, ont été libérés depuis moins de cinq ans après une condamnation de deux ans ou plus, sauf s'il s'agit d'un délit commis par négligence.

Le mandat de représentant ne peut pas être exercé par les fonctionnaires de l'Etat ou des gouvernements locaux (à l'exclusion des responsables politiques), les titulaires de postes permanents ou les salariés, les employés d'un organisme de l'Etat ou d'une entreprise

nationale, les membres d'une assemblée locale et les personnes qui bénéficient d'une concession d'un organe du Gouvernement ou en reçoivent un profit, ou qui sont parties à un contrat passé avec l'Etat.

Les sénateurs doivent être Thaïlandais de naissance âgés de 35 ans. Ils ne doivent toutefois être membres d'aucun parti politique. A l'instar de celui de représentant, le mandat de sénateur ne peut pas être exercé par des agents d'un organe gouvernemental ou d'une entreprise d'Etat, les membres d'une assemblée locale, les responsables ou les fonctionnaires des gouvernements locaux (à l'exception des Ministres et des responsables politiques) et les personnes qui bénéficient d'une concession de l'Etat ou d'un organe gouvernemental ou d'une entreprise d'Etat ou qui sont liées par un contrat passé avec l'Etat.

Pour les élections à la Chambre des représentants, chaque *changwat* est généralement considéré comme une circonscription qui élit un nombre égal ou approximativement égal de représentants. Le nombre total de circonscriptions est de 126. Les représentants sont élus à la majorité simple, chaque électeur disposant d'autant de voix qu'il y a de représentants à élire dans sa circonscription. Tout candidat à la Chambre doit verser une caution de 5000 *bah*t.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours qui suivent, sauf si la durée restante du mandat de la Chambre est inférieure à 180 jours. Les sièges vacants au Sénat sont pourvus par nomination du Roi.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

Le Roi Bhumibol a dissous la Chambre des représentants le 1<sup>er</sup> mai 1986 et a annoncé de nouvelles élections le 27 juillet après que le Gouvernement de coalition quadripartite (Parti d'action sociale - SAP, Parti démocrate - DP, *Prachakorn Thai* et Parti national démocrate - NDP) du Premier Ministre Prem Tinsulanonda eut perdu un vote sur une question de politique économique. Le SAP, parti dominant de la coalition, s'était ligué avec les forces d'opposition pour combattre le projet de loi de finance.

Il a été annoncé que cette dissolution anticipée était due au fait que le Parlement avait annulé des lois déjà mises à exécution par décret royal. Le système politique thaïlandais assimile l'échec d'un projet de loi à un vote de défiance qui oblige le Premier Ministre à démissionner ou à dissoudre le Parlement et organiser des élections générales dans un délai de 90 jours.

La campagne électorale, qui s'est déroulée dans l'ambiance d'une violence sporadique, a été marquée autant par une rivalité personnelle que par le débat sur la politique à suivre en matière économique notamment, la chute des prix du riz et d'autres produits de base constituant le thème dominant. Les 347 sièges de la Chambre élargie étaient brigués par 16 partis, modérés pour la plupart, et 3 814 candidats.

Le jour du scrutin, le Parti démocrate modéré, dirigé par M. Bhichai Rattakul, a ravi au SAP sa position de parti dominant à la Chambre avec un gain de 44 nouveaux sièges, qui lui en donnait ainsi un total de 100, alors que l'ancien leader en perdait 41. Le Sénat a été nommé le lendemain.

Formée le 31 juillet, la nouvelle coalition se composait des démocrates, des conservateurs du *Chart Thai* (nation thaïlandaise), du SAP et du nouveau parti *Rassadorn* (citoyens). Le 5 août, le Premier Ministre Prem a reçu un troisième mandat par décision du Roi, bien que n'étant pas membre élu de la Chambre. Son nouveau Cabinet a prêté serment le 11 août.

## Thaïlande

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits	24600000	(environ)
Votants . . . . .	61,4%	(environ)

Formation politique	Nombre de sièges
Parti démocrate (DP). . . . .	100
<i>Chart Thai</i> (Parti de la nation thaïlandaise) . . . . .	63
Parti d'action sociale (SAP). . . . .	51
Parti démocrate uni. . . . .	38
<i>Prachakorn Thai</i> (Parti des citoyens thaïlandais) . . . . .	24
<i>Ruam Thai</i> (Parti pour l'union thaïlandaise) . . . . .	19
<i>Rassadorn</i> (Parti des citoyens). . . . .	18
Parti d'action communautaire. . . . .	15
Parti du progrès. . . . .	9
Parti des masses ( <i>Maunchon</i> ). . . . .	3
Parti national démocrate (NDP). . . . .	3
Divers. . . . .	4
	347

#### Répartition des sièges de l'Assemblée nationale entre hommes et femmes

	Sénat	Chambre des représentants
Hommes	255	335
Femmes .	5	12
	260	347